

FONDS EUROPÉENS

Enjeux pour l'économie sociale et solidaire

Séminaire de Limoges du 25 novembre 2013 organisé par la CRESS du Limousin

Cette journée s'inscrit dans la continuation d'un travail de fond mené par la CRESS du Limousin depuis deux ans dans le cadre d'un projet soutenu par le FEDER pour le renforcement des coopérations inter-régionales pour identifier des solutions communes aux défis de notre société actuelle. Outre le Limousin, deux régions y étaient associées : la Province de Ravenne en Italie, partenaire historique de la Région Limousin, dans laquelle existent 450 coopératives qui emploient 26 000 personnes, soit 15 % des 175 000 emplois de la province. La troisième région associée est la Province d'Almeria, en Espagne, reconnue pour la puissance de ses coopératives agricoles en particulier. Avec près de 480 coopératives, l'économie sociale représente 13% de l'emploi sur la province d'Almeria. Le projet avait pour but d'explorer les pratiques d'organisation de l'économie sociale et solidaire des secteurs de la consommation responsable et de l'habitat, plus particulièrement au niveau des modes de fonctionnement en réseau des acteurs, de la gouvernance et de la vie démocratique (implication des coopérateurs...). Un premier voyage d'études à Ravenne eu lieu en mars 2012, un second à Almeria en octobre 2012, puis un troisième avec la venue des Italiens et des Espagnols en Limousin, en avril 2013. Un guide synthétique sera publié à l'issue de ce programme pour en présenter les principaux enseignements.

SOMMAIRE

QUELQUES MOTS D'INTRODUCTION
DENIS MALABOU, PRÉSIDENT
DE LA CRESS LIMOUSIN : « IL
RESTE BEAUCOUP À FAIRE ! »

GHILAINE JEANNOT-PAGÈS,
CONSEILLÈRE RÉGIONALE DU
LIMOUSIN : « UN TRAVAIL
NÉCESSAIRE SUR LES INDICA-
TEURS DE RICHESSE »

LE GRAND TÉMOIN
MARIE-CHRISTINE VERGIAT,
DÉPUTÉE EUROPÉENNE :
PETITES RÉFLEXIONS RAPIDES
SUR LES ENJEUX EUROPÉENS
DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

PRATIQUE
QUELS FINANCEMENTS EURO-
PÉENS EN FAVEUR DE L'ESS ?
PAR SÉBASTIEN PROESCHEL DU
CONSEIL RÉGIONAL DU LIMOUSIN.

TÉMOIGNAGE
MICHEL THOMAS, ADMINIS-
TRATEUR BÉNÉVOLE DE COOP
ATLANTIQUE : « NOTRE DÉFI :
TROUVER DE NOUVEAUX
COOPÉRATEURS ! »

VU D'AILLEURS...
LES COOPÉRATIVES SOCIALES
EN ITALIE.
PAR AGOSTINO BURRINI.

Quelques mots d'introduction...



Denis Malabou
président de la CRESS
du Limousin
Il reste beau-
coup à faire !



Ghilaine Jeannot-
Pagès
conseillère régionale
du Limousin, chargée
de l'ESS

Si je me réjouis de la loi nationale sur l'économie sociale et solidaire, si l'on voit bien que l'état d'esprit autour de l'ESS progresse, il reste néanmoins beaucoup à faire. La forte mobilisation du patronat contre cette loi (tout particulièrement autour de la question de la reprise d'entreprises en Scop par leurs salariés) le montre bien. Nous avons donc du travail pour convaincre : les syndicats en leur montrant que l'emploi dans l'ESS, en Limousin particulièrement, ne décroît pas ; les décideurs et les usagers en leur disant que c'est une économie qui ne délocalise pas ; le grand public – y compris les patrons qui sont collectivement contre l'ESS, mais qui individuellement sont souvent beaucoup plus nuancés. La démarche engagée par la CRESS d'une coopération européenne avec l'Andalousie en Espagne et la province de Ravenne en Italie, visait à rencontrer des expériences dans d'autres régions d'Europe. Même si aujourd'hui nous travaillons à l'échelon national avec la loi de Benoît Hamon, il est clair que nous devons aussi avancer à l'échelle européenne.

Un travail nécessaire sur les indicateurs de richesse

Avec la loi sur l'ESS, l'économie sociale et solidaire est nommée pour la première fois en tant que telle. C'est un bon point même si demeure une difficulté : il faut élargir le périmètre de l'ESS pour réussir à obtenir un réel effet levier. C'est ainsi par exemple qu'en s'appuyant sur la définition européenne de l'entreprise, on a pu faire reconnaître que des structures de l'ESS qui interviennent sur le secteur marchand pouvaient bénéficier des aides classiques aux entreprises.

La seconde chose que je souhaitais souligner, c'est qu'il ne suffit pas de mettre une vignette ESS pour dire qu'on est dans une logique de rupture. Et de ce point de vue, il est indispensable et nécessaire qu'un travail soit fait sur la redéfinition des indicateurs de richesse.

Petites réflexions rapides sur les enjeux européens de l'économie sociale

Non, l'Europe n'est pas la cause de tous nos maux et même si le modèle libéral y domine largement, elle n'ignore pas totalement l'économie sociale et solidaire ! C'est ce qu'a voulu rappeler Marie-Christine Vergiat avec le recul de six années en tant que députée européenne, mais également de 30 années de militantisme associatif et 10 années en tant qu'adjointe, en France, au délégué interministériel à l'économie sociale. Vade-mecum de l'Européen « social et solidaire » pour ne pas raconter n'importe quoi sur l'Europe...



Marie-Christine Vergiat
députée européenne

TROIS RAPPELS

- **Un texte de référence** : le rapport de Patricia Toia adopté par le Parlement européen le 19 février 2009, qui reconnaît la « résilience coopérative » en temps de crise. C'est un texte qui reste toujours d'actualité.
- **Un principe européen** : la liberté d'entreprendre quel que soit le statut de l'entreprise.
- **La réalité** : un seul modèle véritablement dominant sur lequel les autres formes d'entreprendre sont peu ou prou obligées de s'aligner : la société de capitaux.

QUELS SONT DANS CE CADRE LES PRINCIPAUX PROBLÈMES QU'ON RENCONTRE ?

- **La confusion des termes** : entrepreneuriat social et économie sociale, voire RSE (« responsabilité sociale des entreprises ») et « social business ».
- **La tentation permanente de ramener l'économie sociale au social au sens étroit du terme**, et même à l'inclusion sociale, à la lutte contre la pauvreté et l'aide aux plus démunis et aux plus défavorisés (il ne s'agit pas de nier la part importante voire prépondérante des acteurs de l'économie sociale en ce domaine mais de ne pas les enfermer dans ce rôle).
- **La négation de la diversité des formes d'entrepreneuriat** que la Commission justifie ainsi : permettre aux associations de prospérer aux côtés des sociétés sociales à capitaux.

QUELQUES AVANCÉES DEPUIS 2009

- La déclaration du Parlement européen sur les statuts de l'économie sociale ;
- L'annonce de la réforme du statut de la Société coopérative européenne : une consultation lancée par la Commission conclue il y a un an.
- Le rapport de Sven Giegold adopté le 2 décembre 2011 par le Parlement européen sur les coopératives européennes et le rapport Toia adopté le 2 juillet 2013 au Parlement européen sur la contribution des coopératives à la sortie de crise.
- Les rapports sur l'entrepreneuriat social (Becker) et les fonds d'entrepreneuriat social européens (Auconie).
- Deux études sur les mutuelles, l'une du Parlement et l'autre de la Commission, suivies de l'adoption d'une résolution du Parlement sur le statut de la mutualité européenne en mars 2013.
- Le Parlement européen a aussi adopté un règlement sur le Statut de la fondation européenne (FE) le 2 juillet 2013.

QUELQUES PROPOSITIONS

1. Valoriser les sociétés de personnes et la propriété sociale y compris en termes de réponse à la crise financière actuelle (quand elles respectent leurs statuts les organisations de l'économie sociale y compris les banques sont, par nature, mieux protégées de la spéculation financière)

- o Valoriser les SCIC qui sont une forme unique de partenariat multiple notamment pour associer salariés, bénévoles et financeurs et qui peut être promues y compris au niveau européen.
- o Travailler en transeuropéen

2. Nouveaux indicateurs de développement économique qui soient des indicateurs de développement durable (Rappelons qu'une guerre ou une catastrophe font augmenter le PIB !). Dans cette optique il y a nécessité de réactiver le chantier de l'utilité sociale, à l'aune des travaux sur la mesure de l'impact social, la plus-value sociale ou encore le faisceau d'indices, travail enclenché par la Commission.

3. Les financements européens :

C'est d'abord un problème franco-français :

- Clarification nécessaire vis-à-vis des gestionnaires de fonds. Il faut éviter que les autorités françaises en rajoutent aux dossiers de subventions – alourdissement excessif pour les petits projets et les petites associations.
- Meilleure gestion des fonds européens.

Le cadre budgétaire européen :

- Un budget en baisse pour la première fois de son histoire.
- La création des régions intermédiaires est un moyen d'empêcher l'effet « couperet » de la révision de ces politiques et 8 régions françaises devraient en être bénéficiaires, dont le Limousin.
- Deux objectifs généraux :
 - o L'inclusion par le développement et l'emploi
 - o La coopération territoriale européenne.

Mais ces objectifs sont inscrits dans la stratégie 20/20 (2014-2020) pour laquelle la compétitivité est une obsession qui se traduit par la conditionnalité des aides. L'ESS doit pouvoir largement se retrouver dans les objectifs intermédiaires comme la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, dans lesquels nombre d'acteurs de l'ESS sont impliqués, ou sur

Les financements européens en faveur de l'ESS

Sébastien Proeschel,

Conseil régional du Limousin, délégation à la coopération

les aspects durabilité (prise en compte de l'écologie au sens large du terme) où elle a su faire preuve d'imagination et d'innovation. Une plus grande implication des acteurs locaux et des régulateurs devrait aussi pouvoir bénéficier à l'ESS.

- Enfin, l'ESS se retrouve pleinement dans certains champs du FEDER :
 - o Création de pépinières d'entreprises
 - o Initiatives de développement de l'emploi
 - o Services de proximité
 - o Revitalisation des territoires et aides aux entreprises sociales.

AFFIRMER CLAIREMENT LES SPÉCIFICITÉS DE L'ESS !

Les fonds structurels européens offrent donc plus que jamais des opportunités aux acteurs de l'ESS dont ils doivent se saisir mais en connaissant clairement leur complexité. Je vous invite donc plus que jamais à développer des projets mais en mettant clairement en avant vos spécificités par rapport aux acteurs classiques du marché. Cela constituera autant d'exemples de bonnes pratiques, de points d'appui pour faire bouger les choses au niveau européen.

Enfin, pour conclure, je voudrais insister sur la question de la coopération transeuropéenne, notamment parce qu'il existe des fonds spécifiques en ce domaine (le fonds de coopération transfrontalière dotée de 11,7 milliards d'euros), c'est en travaillant avec des acteurs des différents États membres que l'on peut faire progresser les législations européennes et construire un intérêt général « européen » et non en addition, voire opposition des intérêts généraux nationaux.

L'Union européenne peut aussi offrir des opportunités dont il convient de se saisir et qui, à terme, peuvent alimenter la réflexion pour infléchir la construction européenne et permettre d'élaborer des politiques alternatives. Je crois que l'ESS est au cœur de ces enjeux et je vous invite donc à saisir ces opportunités à bras le corps.

1. POLITIQUE DE COHÉSION

ET PROGRAMMES SECTORIELS

- > Stratégie Europe 2020 pour une croissance « intelligente, durable et inclusive »
- > Le FSE, principal instrument communautaire de financement des projets relevant de l'économie sociale et solidaire
- > Le FEDER comme alternative de financement
- > Les programmes sectoriels, d'autres opportunités pour les acteurs de l'ESS

2. LE PROGRAMME POUR LE CHANGEMENT SOCIAL ET L'INNOVATION SOCIALE

815 M€ dont 60% pour le volet Progress et 20% pour le volet « microfinance et entrepreneuriat social »

Objectifs du programme :

- > Renforcer l'appropriation des objectifs de l'Union dans les domaines de l'emploi afin de parvenir à une action concrète et coordonnée au niveau européen ;
- > Appuyer l'élaboration de systèmes de protection sociale adéquats, accessibles et efficaces et faciliter la réforme des politiques ;
- > Moderniser le droit de l'Union conformément aux principes de la « réglementation intelligente » et veiller à l'application effective du droit de l'Union sur les questions liées aux conditions de travail ;
- > Encourager la mobilité géographique des travailleurs et multiplier les possibilités d'emploi en développant des marchés du travail ouverts et accessibles à tous dans l'Union ;
- > Stimuler l'emploi et l'inclusion sociale en augmentant la disponibilité et l'accessibilité des instruments de microfinancement.

Volet Progress

- > Activités d'analyse ;
- > Activités d'apprentissage mutuel, de sensibilisation et de diffusion (Échange et diffusion de bonnes pratiques, de démarches et d'expériences innovantes, évaluation par les pairs, analyse compa-

ratif et apprentissage mutuel au niveau européen) ;

- > Soutien aux principaux acteurs.

3. ERASMUS POUR LES JEUNES ENTREPRENEURS (PROGRAMME COSME)

Le programme «Erasmus pour jeunes entrepreneurs» offre aux jeunes et aux futurs entrepreneurs la possibilité de se former auprès d'entrepreneurs chevronnés pour acquérir les compétences indispensables à la bonne gestion d'une petite entreprise. Il permet au jeune entrepreneur de se constituer un réseau de relations professionnelles et d'identifier de potentiels partenaires européens pour le développement de son entreprise.

Contact

pour Erasmus jeunes entrepreneurs

Coopération Locale et Appui aux Initiatives dans l'Economie sociale et solidaire
7/9 bd Auguste Raynaud, 6100 Nice
Mme Fanny Hennion Tél. : 04 97 07 34 49
fanny@claie06.fr

4. PROGRAMME ERASMUS +

Le programme Erasmus Plus regroupe les anciens programmes de mobilité de l'Union Européenne. Il propose une mobilité des individus à des fins d'apprentissage, de coopération et de soutien aux réformes politiques.

5. ET D'AUTRES PROGRAMMES ENCORE

Europe créative, Horizon 2020,

En savoir plus :

s-proeschel@cr-limousin.fr

Les coopératives sociales en Italie

Agostino Burruni

Les coopératives sociales apparaissent en Italie dans les années 1960 mais ne prennent vraiment leur essor que dans les années 1970. Pendant près de 20 ans, elles se développent sans cadre juridique propre, mais en 1991, la loi 381 de novembre 1991, va donner aux coopératives sociales un cadre juridique précis en déclinant 2 types de coopératives.

Les coopératives sociales de type A gèrent des services éducatifs, sociaux et sanitaires.

Les coopératives sociales de type B développent des activités économiques en intégrant des publics en difficulté (au moins 30% de personnes en insertion exige la loi).

Les coopératives sociales italiennes



Elles ont une finalité sociale et citoyenne affirmée dans l'article 1 de la loi qui précise que les coopératives sociales poursuivent « l'intérêt général de la communauté en vue de la promotion humaine et de l'intégration sociale des citoyens ». Elles sont organisées autour de 3 principes : la petite taille ; la territorialisation et la spécialisation. Par contre, elles sont épaulées par ce qu'on appelle des consortiums qui sont des coopératives de second niveau destinées à favoriser le développement et la consolidation des coopératives sociales. C'est là le coup de génie du dispositif : allier local et petite taille à ce second niveau, indépendant, mais relié, et qui donne toute sa force au système des coopératives sociales italiennes.



Michel Thomas, administrateur
bénévole de Coop Atlantique

Coop Atlantique

LA COOPÉRATIVE DE CONSOMMATEURS
ENTRE LOIRE ET GARONNE !

Notre défi : trouver de nouveaux coopérateurs !

Coop Atlantique est la plus grosse coopérative de consommateurs en France. Affiliée à la FNCC, elle a fait preuve d'une remarquable résistance alors que le mouvement au niveau national a connu de graves difficultés. Elle regroupe aujourd'hui 380 000 sociétaires, mais en a perdu une grande part. Le défi aujourd'hui est d'en trouver de nouveaux. La rencontre avec la Coop Adriatica, dans la province de Ravenne, dans un pays où les coopératives de consommateurs sont majoritaires, nous montre que la perte d'influence du mouvement des coopératives de consommation en France n'est pas fatale. Nous avons donc lancé une démarche volontariste, d'abord en direction des 4 000 salariés de nos magasins, avec une journée de formation à la culture coopérative. Ensuite nous cherchons à toucher les jeunes, comme par exemple nous l'avons fait dans les grandes écoles de la Rochelle où nous sommes intervenus pour présenter Coop Atlantique. Et puis, le partenariat avec Coop Adriatica a également débouché sur des échanges plus commerciaux et grand public comme une semaine italienne organisée en lien avec notre homologue italienne !

Rédaction et mise en page : Scop La Navette, 23 340 Faux la Montagne.